

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU JEUDI 11 FEVRIER 2021**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Sylvie STRAUB, Amélie MICHEL; Messieurs Jean SCHAETZEL, Hubert BIHL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, M. Guillaume STOQUERT.

Le Conseil Municipal a été convoqué le jeudi 4 février 2021.

En ouverture de séance, Mme le Maire souhaite la bienvenue aux participants et indique que du fait du couvre-feu instauré pour lutter contre la pandémie de la covid 19, le Conseil Municipal doit se dérouler en journée hors période de couvre-feu pour permettre l'accès au public ou doit être enregistré et diffusé en direct.

Etant donné le délai trop court pour organiser une nouvelle date de réunion, il a été proposé de tenir la réunion à huis clos.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la tenue de la réunion à huis clos.

Ce problème se posera de façon récurrente pour les prochains conseils municipaux le temps du couvre-feu.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Timothée MARCHAL est nommé secrétaire de séance assisté par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Deux correctifs sont apportés au précédent compte-rendu :

• **Journée citoyenne :**

Marie SIMLER précise que la journée citoyenne est programmée le samedi 17 avril et non pas le 18.

• **Programme de coupes, de travaux et d'actions d'animation :**

Hubert BIHL précise que dans le point concernant la réouverture de la piste haute située au pied du Taennchel, il n'y a pas lieu de se rapprocher de la ville de Ribeauvillé qui n'a pas de forêt attenante à celle de Thannenkirch, car le sommet du Taennchel est en forêt domaniale.

Adopté à l'unanimité.

3) ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

La commune souhaite acquérir un panneau d'information lumineux. Ce panneau d'affichage électronique serait implanté rue Sainte Anne en ligne droite afin d'être parfaitement visible des automobilistes.

Le panneau serait géré par la commune en charge de la diffusion des informations sur la vie communale et associative. Le prestataire fournit habituellement des modules d'informations générales (météo, éphéméride...).

Une commission communale s'est chargée de comparer les offres de trois prestataires (Ivicom, Elancité et Stramatel).

Marie présente le devis IVICOM qui propose un petit modèle de panneau identique à celui de Kintzheim (67). La casquette, située sur le haut du panneau, peut être personnalisée avec le nom et le blason de la commune. Le panneau est branché sur l'éclairage public et sa mise en route est programmable. Les informations sont renseignées par informatique avec code d'accès.

Ce panneau de plus petite dimension offre cependant un espace de visualisation plus important que celui de ses concurrents. Il dispose d'une fonction de contrôle de la vitesse des véhicules et se met en veille en cas de dépassement. Cette option est chiffrée à 820 €HT. Sa garantie est de deux ans.

La commission s'est prononcée en faveur du panneau d'information proposée par IVICOM de Drachenbronn pour un montant de 7.240 €HT comprenant le panneau, le mât et l'option radar. Les frais de pose sont estimés à 1.575 €HT soit une dépense totale de 8.815 €HT.

La maintenance annuelle s'élève à 400 €. Il est suggéré de se rapprocher de la commune de Kintzheim pour évoquer ensemble la prestation de maintenance.

Jean SCHAETZEL souhaite connaître la durée de vie du produit. Marie SIMLER se renseigne auprès de la commune de Kintzheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet d'acquisition d'un panneau lumineux auprès de la société IVICOM pour un montant de 8.815 €HT. Le projet bénéficie d'une subvention de 50% de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA) pour l'acquisition et la pose du panneau, ce qui induit un reste à charge net pour la commune de 4.407 €HT.

La commission se charge de procéder au choix définitif du produit, de ses caractéristiques, de son implantation en relation avec le fournisseur et du repositionnement du radar installé actuellement rue Sainte Anne. Elle finalisera la négociation avec le prestataire concernant les coûts définitifs d'acquisition, d'installation, de paramétrage et de la maintenance.

La mise en place de ce panneau avec son radar intégré induit le repositionnement du radar actuel. Il y a lieu de vérifier si ce repositionnement du radar peut être subventionné et de se rapprocher de la commune de Bergheim pour évoquer son déplacement sur leur ban.

Il est précisé que le panneau lumineux doit être implanté à une distance minimale de 60cm du bord de la chaussée. L'implantation sur la parcelle située à l'intersection entre la rue Ste Anne et la rue de Rodern serait privilégiée.

4) DECISION DE PRINCIPE D'EXCLUSIVITE POUR LA REFLEXION SUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CLINIQUE PAR UN PORTEUR DE PROJET

L'ancienne clinique sise au 23 rue Sainte Anne est devenue propriété de la commune par don et appartient dorénavant au domaine privé communal, soumis à un régime de droit privé qui prévoit que ce bien est aliénable et prescriptible.

Etant donné son état d'abandon, sa vétusté partielle et son potentiel immobilier, la commune a engagé de nombreuses démarches auprès de plusieurs investisseurs et promoteurs immobiliers pour envisager la cession et la réhabilitation totale ou partielle de la clinique.

Un porteur de projet, société Europ'travaux et PPMB de Colmar représentés par M. Pierre PIROTTE, propose la réhabilitation partielle du bâtiment pour la création d'une quinzaine de logements ainsi que des activités de services au rez-de-jardin et rez-de-chaussée du bâtiment.

Afin de lui permettre de poursuivre sa réflexion et de développer un programme architectural et opérationnel, il sollicite une décision de principe, en cas d'accord entre les parties, pour une future cession de la clinique.

Le porteur de projet souhaite, après accord du conseil municipal, missionner son maître d'œuvre pour la préparation d'un projet architectural devant aboutir au dépôt d'un permis de construire prévu au printemps 2021.

Après obtention du permis de construire, purgé de tous recours, le porteur de projet et la commune, s'entendront, en cas d'accord entre les parties, pour définir avec précision les modalités de cession du bien (conditions financières, échange de terrain, restitution de locaux à la commune, mutualisation partielle du parking, sécurisation de l'accès sur la D42...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser le porteur de projet à poursuivre ses réflexions devant permettre d'aboutir à l'élaboration d'un programme architectural et opérationnel jusqu'au dépôt, dans les prochains mois, d'un permis de construire de réhabilitation de la clinique en logements et services.

Le délai de fin juin, annoncé par le porteur de projet pour dépôt du permis de construire semble relativement court. Cette clause d'exclusivité est fixée par les membres du Conseil pour une période allant jusqu'au 30 septembre 2021, et peut en commun accord entre les parties être prolongée, afin de permettre au porteur de projet de faire aboutir son dossier de permis de construire.

Il est rappelé que l'opération est réalisable si le futur acquéreur peut disposer de la totalité de l'emprise du projet, ce qui implique un échange de la parcelle enclavée entre un riverain et la commune. Cet échange de parcelle conduit à la mise en œuvre d'une enquête publique pour déclassement d'une emprise appartenant au domaine public de la commune.

L'enquête publique portera exclusivement sur le déclassement de la voie communale pour réaliser l'échange de parcelle, condition sine qua non, permettant ainsi la faisabilité du projet de réhabilitation.

5) RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

➤ EAU ASSAINISSEMENT : Hubert BIHL

Une petite commission travaille sur la refonte du plan de zonage d'assainissement (collectif et non collectif). Sur la base des plans de récolement de la commune, la Communauté de Communes fournira une mise à jour du plan des réseaux d'eau et d'assainissement. Ce plan des réseaux sera superposé sur le zonage du PLU fourni par le cabinet OTE.

Un relevé de production des sources a été réalisé grâce au système de supervision mis en place dans le cadre de la désinfection. Afin d'obtenir des données complètes sur la production d'eau potable, il y aurait lieu de prévoir la mise en place de compteurs supplémentaires sur le trop plein du petit réservoir du bas, et au réservoir du Melkerhof aux arrivées des sources du Taennchel et du Kaltenbrunnen. Ces compteurs seront reliés à la télésurveillance et seront soumis à l'Agence de l'eau Rhin Meuse pour l'obtention d'une subvention

Les problèmes de turbidité sont particulièrement importants sur la source du Lecotte qui alimente jusqu'à 90% du réseau durant les mois d'hiver. En cas de problème, l'ensemble du village est impacté.

Pour limiter l'eau des sources du Lecotte dans le réseau, une étude serait nécessaire. Suite à ce constat, il serait intéressant de pouvoir déconnecter la source du Lecotte durant les périodes d'orage où le risque de turbidité est élevé.

L'Office Français de la Biodiversité (Police de l'eau) a rendu son rapport suite au constat sur site cet été concernant les entraves à la circulation de l'eau. La commune se charge de diffuser l'information aux habitants et aux riverains (diffusion d'une note, réunion publique). Le rapport sera transmis aux élus.

➤ **FORET : Jean SCHAETZEL**

La commission communale consultative de la chasse (4C) sera réunie courant février pour proposer le plan de chasse 2021, en concertation avec l'adjudicataire.

L'ONF nous a informé que le nettoyage des chemins par les bûcherons du SIVU ne peuvent pas être réalisés, si la commune ne valide pas l'action d'entretien proposée dans le cadre du programme de travaux 2021. Il est précisé que la commune peut également décider d'organiser cette mission en dehors de ce programme en effectuant les travaux à sa charge, ce qui est le cas sur d'autres communes.

Jean-Pierre SCHRAMM indique que la société de coupe de bois qui a acheté en 2018 des bois sur pieds n'a toujours pas finalisé sa mission. Il en va de même pour la société de débardage qui ne vient pas récupérer les arbres de la section 4. Ces bois pourrissent en forêt et facilitent la propagation du scolyte.

L'agent forestier a récemment facturé la coupe de la section 4 soit 25m³ au prix de 25€. L'ONF doit se charger de sommer ces deux sociétés de mener à terme leurs missions.

Guillaume STOQUERT précise que les communes ont suspendu les coupes en forêt, car la valeur du bois est au plus bas.

La commune a été informé d'un projet de transaction concernant deux parcelles forestières (section 1 parcelle 22 au Rotzel et section 5 parcelle 113 au Jeune Bois). La commune décide à l'unanimité de ne pas acquérir ces deux parcelles.

➤ **ACTIONS SOCIALES ET TOURISME : Marie SIMLER**

• Action vaccination COVID :

La commune accompagnerait les personnes âgées pour leur vaccination (prise de rendez-vous et déplacement si besoin). Un tract sera édité et diffusé dans ce sens.

• St Valentin :

Le banc des amoureux situé près du site vert sera mis en valeur pour servir de décor à un coin photo dans le cadre d'une action proposée par l'Office de Tourisme.

• Conseil Municipal des Jeunes :

La première réunion s'est déroulée dimanche dernier et sera reconduite à raison d'une réunion mensuelle (dimanche matin à 10h30).

Les jeunes proposent de mener des actions concernant l'environnement (aménagement du site vert, poubelles dans le village...), les activités jeunesse, les relations avec la bibliothèque,

les équipements du village (toilettes sèches pour les marcheurs). La possibilité d'organiser des sorties culturelles a également été évoquée.

- **Garde du matin :**

La création d'un accueil de garde avant l'école de 6h45 à 8h a été projeté pour répondre à un besoin exceptionnel d'une famille.

Il a alors été décidé d'étendre ce service pour répondre à d'éventuels autres besoins des familles dont les enfants sont scolarisés à Thannenkirch.

Marie SIMLER a élaboré une procédure d'accueil en se basant sur les documents de la Communauté de Communes qui se chargerait de la facturation aux familles. La garde serait assurée par l'ATSEM au sein de l'établissement scolaire.

Tarif de garde : 2€ le matin pour le 1er enfant et 1€ pour le 2ème enfant.

Les besoins doivent être identifiés le 20 du mois précédent pour le mois à venir. L'opération est mise en œuvre jusqu'en juin où un bilan de fonctionnement sera dressé.

Le Conseil Municipal approuve le fonctionnement du service, moins une abstention (Sylvie STRAUB).

6) DIVERS

- **Refonte du site internet :**

Sylvie STRAUB a transmis aux élus la nouvelle mouture du site internet et leur demande de valider la mise en ligne en remplacement de la version actuelle. Amélie MICHEL précise que l'arborescence du site est simplifiée et rend la recherche de l'information plus intuitive.

- **Application Illiwap :**

93 personnes ont téléchargé l'application d'information ILLIWAP ce qui est un point positif. Il faut continuer à en faire la promotion.

- **Demande d'échange de parcelle et de déplacement d'un sentier :**

Suite à la demande de déplacement du sentier déposé par M. LINCKS, le conseil municipal souhaite que le futur chemin soit parfaitement praticable (pente raisonnable, même largeur, solution au problème d'humidité de la parcelle).

Il y aurait également lieu d'étudier la possibilité de réutiliser le chemin situé à l'arrière de la parcelle 141 appartenant à la commune.

Avant de se prononcer sur la demande, les élus souhaitent que le demandeur apporte des précisions sur le nouveau tracé et clarifie son projet de stationnement et d'accès des véhicules sur la parcelle mitoyenne à sa maison.

- **Demande de terrain pour une activité équestre :**

Un particulier sollicite la commune pour acheter ou louer un terrain pour l'installation de boxes à chevaux et à terme la création d'un centre équestre. Le demandeur doit être orienté vers l'association Terre de liens.

- **Demande d'implantation d'une clôture en bois et d'une plateforme :**

Un particulier sollicite la commune pour l'autorisation d'implanter sur une parcelle du Schillig une plateforme en bois de 5m x 7m sur pied pour implanter occasionnellement une tente.

Le Conseil Municipal ne donne pas son autorisation en précisant que cette zone de prairie est inconstructible.

- **Planning des commissions :**

Réunion de la commission communale des sapeurs pompiers : 26 février à 19h à la salle des fêtes.

A prévoir : Commission communale des impôts directs.

Angélique DIEUAIDE indique qu'il y aurait lieu de prévoir une commission vie associative pour valider les futurs tarifs de location de la salle des fêtes.

Elle informe que les membres non élus de certaines commissions qui ne se sont pas encore réunies relancent la mairie pour être informé des dossiers en cours. Il est proposé de leur adresser un courrier d'attente pour leur préciser que des commissions seront organisées au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

Timothée Marchal estime que la procédure d'instruction des dossiers d'urbanisme doit être préalablement validée par les élus avant diffusion en commission d'urbanisme.

- **Mutualisation :**

La Communauté de Communes réfléchit actuellement au développement de la mutualisation entre la structure intercommunale et les communes membres (ex: développement d'un service paie et ressources humaines).

Elle propose de diffuser le tableau des commissions de la Communauté de Communes dont sont membres les conseillers de Thannenkirch.

Une réunion s'est déroulée entre les communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St Hippolyte et Thannenkirch pour évoquer l'échange de service entre les communes voisines.

- **Convention d'exploitation du réseau câblé avec SFR:**

SFR a pris connaissance du courrier de la commune qui sollicite la prolongation de la convention pour permettre au minimum d'assurer la remise en état de ce réseau ou encore de procéder à la dépose totale du réseau, notamment aérien.

La société nous a adressé une réponse qui constate l'impossibilité de trouver un accord entre les deux parties. Il est proposé de se rapprocher de la commune de Hunawihir qui se retrouve à priori dans la même situation.

- **City stade :**

Hubert BIHL indique que la Région a accepté de financer le projet de city stade. Son aide est cumulable avec l'aide départementale.

- **Réseaux aériens : remplacement de poteaux**

Timothée MARCHAL déplore le fait qu'Orange a remplacé à l'intersection entre le chemin du Lecotte et la rue Sainte Anne un poteau bois cassé par un poteau métallique ; et le fait que les opérateurs ne sollicitent pas auprès de la commune d'autorisation avant la mise en place de poteaux (poteau Orange au Melkerhof posé sans demande préalable).

Certains câbles installés par la SNEF en charge du déploiement de la fibre ne sont plus tendus et risquent l'arrachement.

- **Panneau impasse au chemin du Lecotte :**

Afin d'éviter la circulation de véhicule en transit, il est suggéré de mettre en place un panneau impasse à l'entrée du chemin du Lecotte. La commune a sollicité des devis pour deux panneaux (chemin du Lecotte et chemin du Brunnmatten).

- **Stockage de bois au site vert :**

Jean-Pierre SCHRAMM déplore le fait que la mairie a informé verbalement Mme Corinne LERESTEUX que le stockage de grumes sera impossible au site vert suite au départ de la société de bois de chauffage.

Angélique DIEUAIDE précise que cette position avait été prise lors de la réunion des commissions réunies du 21 janvier dernier qui souhaitait maintenir les parcelles de bois de chauffage exclusivement pour particuliers (pour stocker le bois coupé en stère dans le respect du règlement communal), mais en aucun cas le stockage professionnel de grumes dans le but de l'exploiter et le travailler sur place.

Il précise que la demande ne portait pas sur du stockage de grumes pour des professionnels mais pour les besoins particuliers de l'auberge.

Il serait préférable que le demandeur adresse un courrier formalisé stipulant ses besoins et localisant les parcelles sollicitées, ce qui donnera lieu à une réponse écrite suite à la décision qui sera prise par les membres de la commission en charge de la réflexion concernant le futur aménagement du site vert.

L'ordre du jour est levé à 23h45.